



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

offices de tourisme

Question écrite n° 2560

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat au tourisme sur les difficultés que rencontrent les offices du tourisme dans l'exercice de leurs missions. Il appelle particulièrement son attention sur les moyens dont devraient disposer ces organismes, dans le département de la Seine-Saint-Denis, en prévision de la Coupe du Monde de football de 1998. Les offices du tourisme constituent la vitrine indispensable du dynamisme des villes et des régions, grâce à leur mission d'information et d'accompagnement auprès des touristes et visiteurs. Leur rôle dans le développement économique, social et culturel des collectivités territoriales est indéniable. Souvent ils sont aussi à l'origine de programmes d'insertion et de formation, apportant ainsi leur aide à la lutte contre le chômage. Ces diverses activités nécessitent néanmoins des moyens matériels et humains importants, moyens que ne peuvent fournir à elles seules les communes. Dans le département de la Seine-Saint-Denis l'organisation de la prochaine Coupe du Monde de football en 1998, qui constitue par ailleurs un événement national de grande ampleur, accroît encore ces besoins. Surtout, la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 a prévu la compétence conjointe et coordonnée de l'Etat, des régions, des départements et des communes dans le domaine du tourisme. Elle dispose notamment que l'Etat définit et conduit les opérations de promotion touristique nationale en liaison avec les collectivités concernées et qu'il apporte son concours aux actions de développement touristiques engagées par les collectivités territoriales. Par conséquent, il lui demande quels concours ou appuis financiers l'Etat entend apporter aux offices du tourisme et aux activités menés sous leur égide dans le département de la Seine-Saint-Denis, en vue notamment de l'événement majeur que constituera la prochaine Coupe du Monde de football pour ce territoire.

Texte de la réponse

Avec la Coupe du monde de football, la France se prépare à accueillir le monde. Cet événement constituera la plus vaste opération de promotion engagée à ce jour au profit de notre territoire. Les dix villes organisatrices recevront, pendant cette période, plus de 2 millions de spectateurs, dont 500 000 seront étrangers, qui s'ajouteront aux 6 millions de touristes étrangers qui viennent habituellement en France à cette époque de l'année. Pour leur permettre de partager ce mélange exaltant de ferveur sportive, d'ouverture aux autres et de découverte mutuelle qui caractérise cette grande compétition, la secrétaire d'Etat au tourisme a proposé, afin de symboliser l'implication de la France et des Français, une campagne de mobilisation et de sensibilisation « Bonjour 98, la France accueille le monde ». Sous l'impulsion du Premier ministre, elle est devenue la signature de toute action publique concernant l'accueil - au sens large - au moment de la Coupe du monde. Elle marque l'unité dans laquelle opèrent les différents acteurs publics, bien au-delà du tourisme. Elle permettra aux différents partenaires de s'identifier clairement à la volonté nationale de s'ouvrir au monde. Partenaires de plein droit, les offices de tourisme ont un rôle essentiel dans cette campagne de sensibilisation et de mobilisation. C'est la raison pour laquelle, en liaison étroite avec la Fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative, plusieurs actions leur seront proposées, à la fois pour mobiliser les professionnels du tourisme et mieux accueillir les touristes. C'est ainsi que les offices de tourisme seront chargés de la mise en place et du suivi du « contrat accueil ». L'objectif visé est d'obtenir 50 000 signatures de professionnels et

acteurs du tourisme. Il leur est proposé d'organiser des opérations de valorisation touristique et d'animation qui s'intégreraient sous un label « France en fête », notamment pour les offices de tourisme des villes ne participant pas directement à la Coupe du monde. Par ailleurs, en liaison avec le Comité national du fleurissement, des opérations de fleurissement, labellisées « France en fleurs », seront mises en place dans les offices de tourisme, pendant toute la durée de la Coupe du monde. Enfin, les offices de tourisme seront invités à mettre en place un accueil particulier, en offrant aux touristes la possibilité d'être informés régulièrement sur les résultats des matchs de la veille et sur les matchs restant à jouer. Dans ce dispositif général, les neuf offices de tourisme de Seine-Saint-Denis ont une place privilégiée puisque, de toute évidence, l'implantation du Stade de France constitue, pour eux, une occasion unique de développement économique et social. Dans ce département, dont la responsabilité appartient de plein droit aux communes, l'Etat ne peut avoir qu'un rôle d'impulsion et d'accompagnement. A titre d'exemple, une charte de partenariat pour le développement touristique de la ville de Saint-Denis a été signée. Aux termes de cette charte, l'Etat s'engage à apporter son soutien, chaque fois que cela sera nécessaire, aux différents projets présentés par la ville de Saint-Denis, notamment s'ils sont créateurs d'emplois. En outre, les actions liées au développement local touristique peuvent faire l'objet de création d'activités nouvelles et d'emplois-jeunes sur la base de l'élan donné par la Coupe du monde, comme envisage de le faire la ville de Saint-Denis pour ce qui la concerne, ainsi que la Fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative d'une manière plus générale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2560

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2761

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4830